



**COMMUNIQUÉ DE LA CROIX-ROUGE HAÏTIENNE,
DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
ET DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS
DE CROIX-ROUGE ET DE CROISSANT ROUGE
SUR LA PROTECTION DE LA MISSION MÉDICALE**

Port-au-Prince, 20 juillet 2022

A la suite des événements de violence armée ayant récemment frappé la zone métropolitaine de Port-au-Prince et sa population, notamment à Cité Soleil, le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge tient à rappeler que l'accès des personnes blessées et autrement affectées aux structures, biens et services médicaux, doit être garanti sans discrimination, sans aucune limitation, en tout temps et en toutes circonstances. Elles ne doivent pas être privées arbitrairement de leur vie ou être maltraitées.

Le travail du personnel soignant, les moyens de transport et les infrastructures médicales, doivent être respectés et protégés. Ils se sont vu confier la mission de prévenir et d'alléger les souffrances humaines des personnes où qu'elles se trouvent mais également de protéger la vie, la santé et de veiller au respect de l'être humain. Pour ces raisons, ils ne doivent jamais être empêchés ni entravés dans leur mission.

Le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un mouvement humanitaire neutre, impartial et indépendant. Sa mission est de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés ou d'autres situations de violence et de catastrophes naturelles, en leur portant secours et assistance chaque fois que nécessaire. Le respect de l'emblème de la Croix-Rouge, des ambulances et des secouristes en Haïti, y compris les volontaires, est donc crucial au nom des principes humanitaires.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

William Schomburg, ICRC – Mission pour Haïti, tel : +509 34 35 4638

Périclès Jean Baptiste, Croix-Rouge Haïtienne, tel : +509 48 95 6149

Susana Arroyo, IFRC – Bureau régional des Amériques, tel : +507 6999 3199